

• (4.50 p.m.)

La chose a d'autant plus d'importance dans une période d'inflation croissante, attribuable aux dépenses effrénées du gouvernement. Le président sortant des États-Unis disait hier que l'inflation était le plus grave problème qui se posait dans ce pays. On ne disait pas cela il y a six mois et il semble qu'on ne se soit pas rendu compte de la chose. Même la surtaxe de 10 p. 100 sur l'impôt sur le revenu semble avoir été trop peu considérable et être venue trop tard. Les États-Unis font face à de nouveaux facteurs d'inflation qui ne s'appliquent pas au Canada. Ce pays subit les effets d'énormes frais de guerre et je n'entreprendrai pas de me prononcer pour ou contre ces frais, mais le fait est qu'ils existent. On aura beau prendre ses désirs pour des réalités, on n'arrivera pas à les faire disparaître et c'est là une des principales causes de l'inflation. En outre, les États-Unis mettent en œuvre des programmes d'aide extérieure très onéreux, qui grèvent leur économie. L'action conjuguée de ces dépenses et d'autres facteurs, dans les circonstances actuelles, ira peut-être effectivement au-delà de ce que l'économie peut soutenir. Voilà une autre chose à laquelle nous devrions songer en fixant le chiffre de notre aide extérieure.

Compte tenu des taux d'intérêt et de leurs répercussions au pays, permettez-moi de me reporter à ce qui a été dit au cours du débat du 3 décembre ou peu après. Je parlais à ce moment-là de ce que le marché monétaire pensait de la dépendance croissante du Canada sur le marché à court terme, des taux des bons du Trésor à l'époque. Jetons un coup d'œil sur le dernier rapport de la Banque du Canada et sur les graphiques figurant à la page 9. On constate que le revenu des effets venant à échéance au bout de 182 jours n'était pas le plus élevé qui soit, mais qu'il était tout de même considérable. Cela se produisait immédiatement après la crise du dollar du printemps dernier. Le rendement était beaucoup plus considérable que celui du début de décembre. Le taux sur les effets venant à échéance en 90 jours est passé de 6.29 p. 100 le 7 janvier à 6.40 p. 100. Dans le cas des effets venant à échéance en 182 jours, le taux a atteint jusqu'à 6.75 p. 100.

Examinons le taux d'intérêt sur les prêts du gouvernement. Il s'élève à 7.30; c'est, je pense, le taux le plus élevé dont nous puissions nous souvenir. En vérifiant les dates d'échéance de ces diverses obligations, nous devons nous demander où existent ces taux élevés. La réponse montre que le petit épargnant pense aux obligations à long terme du gouvernement du Canada au taux d'inflation actuel. Franchement, elles ne valent pas grand-chose. Les obligations venant à éché-

ance en 1983 se négocient aujourd'hui sur le marché à \$70. Cela donne une idée de la solvabilité de notre pays. Ces choses ne sont que fortuites mais elles montrent combien il est important de gérer convenablement les affaires financières de notre pays. Elles devraient être administrées de telle sorte que les étrangers aient confiance dans notre monnaie. Cette confiance est notre atout le plus important si nous voulons maintenir la valeur du dollar canadien sur le marché international.

Le projet de loi est long et technique. Pour l'instant, je ne prétends pas pouvoir m'y retrouver, mais grâce aux nouvelles règles, j'espère qu'aux séances du comité des finances, du commerce et des questions économiques, les fonctionnaires du ministère et de la Banque du Canada qui comparaitront devant nous nous aideront à mieux le comprendre. J'invite non seulement les membres du comité mais tous les députés à y assister, afin de se renseigner sur les opérations du marché international et sur les répercussions que peuvent exercer sur le Canada les changements qui se produisent dans la situation monétaire internationale.

Le secrétaire parlementaire a signalé que cette mesure prévoit de nouveaux instruments de réserve, qui s'ajouteront aux monnaies de réserve et à l'or dans les réserves de devises étrangères des pays participants, et envisage des changements d'ordre administratif pertinents et connexes dans la structure du Fonds monétaire international. Je crois comprendre que les droits de tirage spéciaux ne devaient pas être d'une nature permanente. J'espère que nous pourrions obtenir quelques éclaircissements à ce sujet.

A la lecture du bill, j'ai compris que les pays participants ne pourront se prévaloir de ces droits de tirage spéciaux que pendant de courtes périodes, pour faire face à des situations urgentes. Ce n'est pas un moyen pour eux de déposer des fonds dans des comptes spéciaux et d'y tirer des chèques. Les participants exerceront leurs droits de tirage spéciaux sur leurs réserves ordinaires. Ces réserves seront réelles, mais il faudra les identifier clairement. Les réserves d'un pays en monnaies étrangères ne devraient pas être comptées dans un total d'un certain nombre de milliards de dollars, ou de toute autre monnaie. On devrait préciser quelles sont les réserves en or et quelles sont les autres monnaies de réserve aux fins des droits de tirage spéciaux. J'attache peut-être trop d'importance à la question, et peut-être le secrétaire parlementaire ou les fonctionnaires du ministère pourront-ils éclaircir ce point, mais il serait désastreux que des droits de tirage spéciaux soient en rapport direct avec les autres réserves que détient un pays dans son compte